



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02\_2025\_13

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 26/03/2025

**DATE D'AFFICHAGE** : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19    Nombre de présents : 14    Nombre de votants : 18    Quorum : 10

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL.**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** l'article L. 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances de la commune de Villejust, expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés ;

**VU** la délibération n° DEL CM 02\_2025\_12 du Conseil Municipal 31 mars 2025 validant le Compte Financier Unique 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'en date du 19 mars 2025, il a été communiqué aux membres du conseil municipal de Villejust l'ensemble des pièces budgétaires relatives au vote du budget ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission finance en date du 19 mars 2025 et de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif de la commune enregistre des résultats de clôture suivants :

Déficit de la section d'investissement exercice 2024 :	49 322.94 €
Déficit N-1 section d'investissement :	1 100 298.34 €
Solde d'exécution d'investissement 2024 :	-1 149 621.28 €
<hr/>	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement repris en 2025 :	720 295.11 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement repris en 2025 :	390 774.00 €
<hr/>	
Excédent de la section de fonctionnement exercice 2024 :	1 277 874.54 €
Excédent N-1 de la section de fonctionnement :	3 377 892.87 €
Résultat de clôture de fonctionnement net à reporter en 2025 au 002 :	3 176 625.02 €

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**PROPOSE** l'affectation des résultats au budget primitif 2025 de la commune de la façon suivante :

<b>Au 001</b> – solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses :	1 149 621.28 €
<b>Au 002</b> – résultat de fonctionnement reporté en recettes :	3 176 625.02 €

Et de porter au compte **1068 – excédent de fonctionnement capitalisé** la somme de : 1 479 142.39€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 31/03/2025*

Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI


